

PROCES VERBAL

de communication des observations écrites ou orales recueillies sur les registres, et des courriels et courriers adressés au commissaire enquêteur.

Charly le 05/10/2016

REFERENCES : - Code de l'environnement – article R.512.2 à R.512.10
- Arrêté Préfectoral de Monsieur le Préfet du Rhône en date du 25/07/2016, portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société BREF DECAPAGE en vue d'exploiter des installations de décapage de pièces métalliques 11, rue Vaucanson à DECINES-CHARPIEU

Monsieur le Directeur ,

Au cours de cette enquête, nous avons enregistré la participation d'une personne, Monsieur LAROSE, président du Comité d'Intérêt Local Beauregard Champ-Blanc (CIL) qui nous a transmis un document manuscrit que je joins à ce PV.

Pour notre part, nous avons quelques remarques à faire que nous vous transmettons.

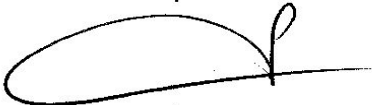
Je vous demande de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R 123 -18 du Code de l'environnement, vos observations éventuelles en réponse au regard des questions posées.

Veillez agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Remis et commenté sur le site 11 rue de Vaucanson à DECINES

Fait en deux exemplaires de 3 pages le 05/10/2016

Monsieur le Directeur
Pris connaissance le

05/10/2016


Maurice LIGOUT - Commissaire Enquêteur
Remis et commenté le 05/10/2016

